

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des
Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly du 19 avril 2018,
à 19h30 à la bibliothèque La Corne de brume de Saint-Antoine-de-Tilly**

Présents :

Rémi Bédard, Jules Brassard (CA), François Caron, Joël de la Noue, Carole Dupuis (CA),
Marc Ferland, Luc Foisy, Hugues Lansac, Yvon Laviolette, Michèle Lepage (CA),
Pierre Marchildon (CA), Gilles Montcalm, Andrée Pedneault, Monique Poulin, Louise Roux,
Mario Tousignant (CA), Dorine Tremblay, Jocelyne Tremblay-Gagnon (CA)

1. Mot de bienvenue du président d'assemblée

Le président d'assemblée, Pierre Marchildon, souhaite la bienvenue à tous et présente les autres personnes qui ont fait partie du conseil d'administration au cours de l'année 2017-2018 : Mario Tousignant au poste de vice-président, Jacques Boucher (absent) au poste de secrétaire, Jules Brassard au poste de trésorier, ainsi que Carole Dupuis, Michèle Lepage et Jocelyne Tremblay-Gagnon qui ont occupé les postes de conseillères.

Il ajoute que le conseiller municipal Yvon Laviolette a agi comme agent de liaison avec notre organisme jusqu'en novembre 2017 et il le remercie pour l'excellent soutien qu'il nous a apporté à ce titre au cours de l'année. Depuis novembre, le maire, Christian Richard, occupe cette fonction.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après la lecture de l'ordre du jour, Marc Ferland en propose l'adoption. Accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2017

Jocelyne Tremblay-Gagnon en propose l'adoption. La proposition est appuyée par Joël de la Noue. Adopté à l'unanimité.

4. Rapport annuel 2017-2018 et Plan d'action 2018-2019

Les paragraphes 4.1 à 4.10 ci-dessous résument les principaux éléments de ces deux documents, présentés par Pierre Marchildon et Michèle Lepage (un diaporama est utilisé pour illustrer les sujets décrits aux paragraphes 4.1 à 4.7).

4.1 Corvées printanières

Depuis plusieurs années, nous organisons deux corvées qui ont habituellement lieu en mai et en juin : le nettoyage du parc municipal des Fonds et le nettoyage des berges. En 2018, ces corvées seront effectuées aux dates suivantes :

- Le nettoyage du parc des Fonds : le samedi 12 mai
- Le nettoyage des berges : le samedi 9 juin – Comme l’an dernier, cette activité sera vraisemblablement coordonnée avec la Fête de la pêche qui aura lieu le même jour et qui est organisée par l’OBV en coopération avec notre Municipalité.

4.2 Recensement de la gentiane de Victorin

Notre organisme participe depuis quelques années au programme de la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) portant sur l’inventaire et la protection de plantes en péril. Le travail consiste à recenser et à localiser les plants de gentiane de Victorin présents le long de nos rives. L’habitat de cette plante correspond aux littoraux supérieurs de l’estuaire d’eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. C’est une espèce endémique à cet habitat, c’est-à-dire qu’on ne la retrouve nulle part ailleurs au monde. Au cours des dernières années, le nombre de plants recensés a varié entre un seul plant et une vingtaine de plants, situés à peu près au même endroit dans la partie ouest de notre municipalité. En août 2017, nous en avons recensé 28 plants. Nous ferons un nouveau recensement en août 2018.

4.3 Atelier plein air pour les élèves de 5^e et 6^e années de l’école La clé d’or

Il s’agit d’une activité qui a été offerte à 45 élèves de l’école primaire de Saint-Antoine-de-Tilly et qui a eu lieu le 13 septembre sur les berges du fleuve au bas de la côte de l’Église. Ce jour-là, les élèves ont assisté à des démonstrations et des exposés portant sur le prélèvement faunique ainsi que sur la préservation de la flore et de la faune qui peuplent les milieux naturels comme le marais intertidal de Saint-Antoine. À cette occasion les élèves ont aussi reçu de la documentation qui les aidera à acquérir de plus amples connaissances dans ces domaines. L’activité était animée par le personnel du Bureau d’écologie appliquée ainsi que par une représentante de l’OBV de la zone du Chêne, assistés de deux enseignantes de l’école et de trois personnes représentant les Amis du marais.

En nous basant sur les échanges subséquents que nous avons eus avec les enseignantes, nous avons conclu que l’activité avait connu un succès indéniable. Par conséquent, nous avons communiqué à nouveau avec les responsables de l’école au début d’avril pour les informer de notre disponibilité à reprendre cette activité avec d’autres élèves au printemps ou à l’automne 2018 ou à en modifier le contenu pour mieux répondre aux besoins qui pourraient être déterminés par le personnel enseignant.

4.4 Activité Pleine nature pour les familles

Cette activité qui a eu lieu le dimanche 1^{er} octobre aux abords du quai de Saint-Antoine avait pour but d’offrir aux familles l’occasion de mieux connaître la

richesse et la diversité de notre littoral en circulant librement entre quatre stations animées par des spécialistes des milieux humides, de la flore et de la faune (Audrey Lachance, Marie-Ève Thérout, François Caron et Rémi Bédard). Plus de 70 personnes, adultes et enfants, ont participé à l'événement et les commentaires que nous avons recueillis étaient tous très positifs. Nous nous proposons donc d'organiser une autre activité semblable au cours de l'année 2018. En réponse à une question d'un membre de l'assemblée, on précise que trois ou quatre personnes sont devenues membres des Amis du marais à l'occasion de cette activité.

4.5 Dossier du quai de Saint-Antoine

Le Programme d'Infrastructure Communautaire (PIC-150) de Développement économique Canada (DEC) a pris fin le 31 décembre 2017. Tous les achats et tous les travaux qui faisaient partie de l'entente que nous avons avec DEC ont été complétés avant cette date. Cela comprend entre autres l'aménagement d'un terrain de stationnement et d'une aire de détente en bordure de la route du quai, la réfection d'une partie de cette route, ainsi que l'installation de bancs, tables de pique-nique, poubelles, boîtes à fleurs, support à vélo et luminaires. On note que l'implication des Amis du marais dans ce projet a permis de doubler le montant des fonds disponibles pour les achats et travaux mentionnés ci-dessus puisque, selon les termes de l'entente, DEC a remboursé 50 % des dépenses (le paragraphe 5 de ce procès-verbal présente les détails financiers pour l'ensemble du projet). Yvon Laviolette, qui a été notre agent de liaison avec la Municipalité pendant toute la durée du projet, souligne l'esprit de coopération qui a prévalu entre les Amis du marais et la Municipalité dans ce dossier et il remarque que le résultat final obtenu constitue un legs de grande valeur pour la Municipalité. Il rappelle également une recommandation qui nous avait été soumise dès le début du projet, recommandation selon laquelle il y aurait lieu de renouveler certaines pièces d'équipement au parc municipal des Fonds en essayant, autant que possible, d'atteindre une harmonie dans l'aménagement des deux endroits (par exemple en choisissant le même type de mobilier). Il est convenu que cette question sera portée à l'attention des responsables de la Municipalité au cours des prochaines semaines.

4.6 Recensement des oiseaux de Noël (RON)

En décembre 2017, pour la troisième année consécutive, nous avons participé activement à cette activité sur la partie « rive sud » du cercle de recensement Neuville-Tilly. Notre territoire sur la rive sud s'étend de Saint-Nicolas à l'est, jusqu'à Sainte-Croix à l'ouest et il comprend tout le village de Saint-Apollinaire au sud. Parmi les points d'intérêt qui ont retenu notre attention, on note que 3 espèces (le plectrophane des neiges, l'étourneau sansonnet et la mésange à tête noire) totalisent à elles seules 50 % des oiseaux observés et que le nombre relativement élevé de sittelles à poitrine rousse, de bruants hudsoniens et de

juncos ardoisés observés à cette période de l'année est une indication que nos oiseaux de forêts de conifères bénéficient de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit encore au Québec. On remarque aussi que la présence de merles-bleus de l'Est observés sur la rive nord est inhabituelle pour le mois de décembre et que les dindons sauvages sont toujours bien présents (une bonne centaine), mais sur la rive sud seulement.

En réponse à l'invitation qui lui est faite par le président d'assemblée, Rémi Bédard décrit brièvement l'activité de recensement ornithologique à laquelle il participera à la mi-mai à l'île aux Loups marins, située au milieu du Saint-Laurent en face de Petite-Rivière-Saint-François. Il s'agit d'un recensement de 24 heures, effectué dans le cadre du grand défi Québec Oiseaux. Rémi a bon espoir de pouvoir recenser au moins une cinquantaine d'espèces en cette période de migration. L'événement a aussi pour but de lever des fonds pour soutenir deux organismes chefs de file en conservation au Québec : Canards Illimités et Québec Oiseaux.

4.7 Conférences

Deux excellentes conférences nous ont été présentées au cours de la saison 2017-2018 à la bibliothèque La Corne de brume :

- *Le pilotage des navires sur le Saint-Laurent d'hier à aujourd'hui* par le capitaine Bernard Boissonneault
- *La flore et la faune aquatique du marais de Saint-Antoine-de-Tilly* par M. François Caron et Mme Audrey Lachance

Ces deux sujets avaient été suggérés lors de l'assemblée générale de 2017. D'autres sujets avaient aussi été notés à cette occasion, par exemple :

- Le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
- L'état des eaux du fleuve et l'augmentation de la salinité
- Le réchauffement climatique
- Les décisions de Donald Trump relatives aux Grands Lacs et les répercussions sur le fleuve
- La carpe asiatique

Ces sujets pourraient faire partie du programme de conférences 2018-2019 et on invite les membres à poursuivre la réflexion et à nous faire part d'autres sujets d'intérêt ou à nous suggérer les noms de conférenciers que nous pourrions inviter.

4.8 Plan de protection pour le littoral du fleuve

À la suite de la conférence du 1^{er} février portant sur la flore et la faune de notre marais et de discussions subséquentes que nous avons eues avec Mme Audrey Lachance, le Bureau d'écologie appliquée (BEA) nous a offert de préparer un

plan de protection intégré pour le littoral du fleuve Saint-Laurent à Saint-Antoine-de-Tilly comprenant, entre autres, les éléments suivants : la réduction de certaines menaces (par exemple VTT ou autres véhicules) sur les habitats, la sensibilisation des riverains à ces menaces, l'éradication de plantes envahissantes et indésirables, les problèmes liés à l'enrochement et à la présence de murs.

Le BEA utilise les services d'étudiants qualifiés pour travailler dans ces domaines et nous avons déjà reçu la confirmation qu'une étudiante pourrait être associée au projet de Saint-Antoine-de-Tilly et chargée de faire une partie du travail requis sur le terrain. Le BEA serait responsable de la supervision de cette étudiante.

Même si les détails financiers du projet ne sont pas tous définis (une demande d'aide financière du BEA à la Fondation de la Faune est en cours d'évaluation) et que les tâches qui seront confiées à l'étudiante restent à préciser, la proposition que nous avons reçue du BEA et l'examen que nous en avons fait nous ont permis de donner notre accord à Mme Lachance pour la poursuite du projet et de l'informer de notre intention d'y participer activement.

En réponse à une question d'un membre concernant le type de travail qui pourrait être confié à l'étudiante, Pierre Marchildon donne l'exemple de la recherche d'espèces de plantes menacées, autres que la gentiane de Victorin, qui peuvent être présentes dans le marais. (Audrey Lachance en avait fait état lors de sa conférence de février). La sensibilisation des riverains aux problèmes causés par les VTT est un autre exemple. Dans une perspective plus large, Luc Foisy, qui a travaillé de nombreuses années à la restauration des rives à Saint-Augustin, mentionne l'importance de tenir compte des connaissances acquises au cours des années et d'obtenir une bonne caractérisation de l'état actuel de nos rives afin de mieux cibler nos interventions et d'en établir les priorités.

4.9 Activité conjointe avec la Société Provancher

La Société Provancher est un organisme à but non lucratif responsable, entre autres, de la gestion du marais Léon Provancher à Neuville. Au cours des derniers mois, nous avons eu l'occasion de discuter, avec des représentants de cette Société, des objectifs de nos organismes respectifs ainsi que des activités que nous offrons à nos membres. De cette discussion nous avons conclu qu'il serait intéressant et utile d'organiser une activité commune impliquant un certain nombre de nos membres afin d'acquérir une meilleure connaissance de ce qui se fait au sein de l'organisme voisin. L'activité que nous avons retenue

pour cet échange comprendrait une visite de nos marais respectifs, accompagnée d'un exposé portant sur leurs particularités. Le fait que le marais de Saint-Antoine-de-Tilly soit un marais intertidal naturel alors que le marais Léon Provancher, situé juste en face, est en grande partie artificiel, ajoute à l'intérêt de comparer ces deux types de milieux. La période visée pour cet échange serait la fin de l'été.

L'information pertinente sera publiée au cours des prochains mois.

4.10 Liens avec divers organismes

On note qu'au cours de la dernière année, nous avons maintenus les liens étroits qui existaient déjà avec le Groupe citoyen Saint-Antoine-de-Tilly-Milieu de vie, avec l'OBV de la zone du Chêne et avec Tourisme Lotbinière. Nous avons aussi établi un lien avec la Société Provancher et un représentant de notre conseil d'administration est devenu membre de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent.

5. Rapport financier 2017-2018

Le trésorier, Jules Brassard, distribue des copies des États financiers au 31 mars 2018 et il en présente les détails. Ce rapport financier comprend une annexe qui présente les dépenses et les revenus pour le projet du quai pour les années 2016 et 2017. Ce rapport financier est accepté à l'unanimité. Une copie est annexée à ce procès-verbal.

6. Questions et commentaires de l'assemblée

Les questions et commentaires de l'assemblée sont documentées à la section 4 ci-dessus. À cela, s'ajoute un commentaire de François Caron qui a pour but de féliciter les membres du conseil d'administration des Amis du marais de l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de la dernière année. Nous remercions M. Caron de ce témoignage.

7. Élections

Choix d'un président d'élection : Une proposition est faite et acceptée à l'unanimité pour que Marc Ferland agisse comme président d'élections.

Les postes de deux membres du conseil d'administration sont en élection, soit celui de Jacques Boucher et celui de Jocelyne Tremblay-Gagnon

Mises en candidature :

Carole Dupuis propose la candidature de **Jocelyne Tremblay-Gagnon**

Michèle Lepage propose la candidature de **Rémi Bédard**

Jocelyne Tremblay-Gagnon propose la candidature de **François Caron**

Andrée Pedneault propose la candidature de **Yvon Laviolette**

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

Yvon Laviolette accepte l'invitation, François Caron et Rémi Bédard la déclinent et Jocelyne Tremblay-Gagnon l'accepte. Le président d'élections déclare donc Yvon Laviolette et Jocelyne Tremblay-Gagnon élus au nouveau conseil d'administration (note 1)

Pierre Marchildon fait remarquer que deux des sept postes du conseil d'administration étaient sujets à une élection cette année et que, par conséquent, les cinq autres le seront l'an prochain. Un meilleur équilibre pourrait être atteint si le nombre de postes en élections pouvaient alterner de trois à quatre d'une année à l'autre. Cette situation optimale nécessiterait que le nouveau conseil d'administration ait l'autorité de reporter à 2020 l'élection de l'un des cinq postes qui normalement serait en élection en 2019. Cette possibilité, proposée par Michèle Lepage, est appuyée par Dorine Tremblay et acceptée à l'unanimité.

8. Remerciements

Le président d'assemblée remercie toutes les personnes présentes de s'être déplacées pour participer à cette assemblée et pour les commentaires qu'elles ont apportés.

9. Levée de l'assemblée : 21 h 30

Note 1 : Une réunion des sept membres du nouveau conseil d'administration a eu lieu immédiatement après cette assemblée générale et les postes ont été distribués comme suit :

Président : Pierre Marchildon

Vice-Présidente : Michèle Lepage

Secrétaire : Carole Dupuis

Trésorier : Jules Brassard

Conseillère et conseillers : Jocelyne Tremblay-Gagnon, Mario Tousignant et Yvon Laviolette